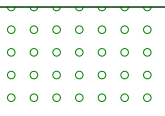




Protection et mise en valeur des ressources naturelles

 Secteur autorisant l'exploitation souterraine du gypse sous réserve de l'usage des seules méthodes d'extraction en sous-sol dites de cavage excluant l'exploitation dite à ciel ouvert

Protection du cadre naturel et paysager

-  Espace boisé classé
-  Espace vert paysager et écologique
-  Cœur d'îlot
-  Alignement d'arbres
-  Arbre ou groupe d'arbres remarquables
-  Zone humide au titre de l'article L. 211-1 du code de l'environnement
-  Autres milieux aquatiques et humides
-  Secteur d'attention écologique

0 150 300 m

Source : Grand Paris Grand Est, novembre 2024

Fond de plan : BD TOPO (IGN, octobre 2018), Cadastre (DGFIP, 2024)

Date de réalisation : 29.11.2024



11, boulevard du Mont d'Est
Immeuble "Jupiter"
93360 Noisy-le-Grand

Tél : 01 41 70 39 10
grandparisgrandest.fr

